

Fiche projet

Médecin généraliste à exercice partagé Ville-établissement de santé

Cette fiche projet s'inscrit dans la cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019)

Présentation du dispositif

Territoires éligibles : les établissements de santé peuvent être situés dans tout type de territoire, les structures ambulatoires d'accueil éligibles sont situées dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP), une zone d'action complémentaire (ZAC) ou un quartier politique de la ville (QPV) – cf Carte en annexe 1)

Médecins éligibles : médecins généralistes ayant validé leur diplôme d'études (DES) de médecine générale et soutenu leur thèse. Dispositif ouvert aux signataires d'un contrat d'engagement de service public.

Etablissements de santé concernés : tous, publics et privés

Structures ambulatoires d'accueil éligibles : centres de santé (CDS), maison de santé pluri-professionnelle (MSP) ou cabinet libéral

Modalités de financement : Enveloppe spécifique allouée à l'établissement de santé (public ou privé) pour rémunérer le temps hospitalier ; financement par rémunération des actes dans la structure ambulatoire

Durée de l'exercice partagé dans le cadre du dispositif : 2 ans

Répartition du temps entre les deux structures d'accueil : de 40 à 60% de part et d'autre

Statuts possibles du médecin dans le dispositif :

Dans l'établissement de santé	Dans la structure ambulatoire
<p>Etablissement de santé public : praticien contractuel rémunéré sur la base des émoluments applicables aux praticiens hospitaliers au 2eme échelon soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 245,59 euros bruts annuels pour un temps partiel à 60% (6 demi-journées hebdomadaires) ➤ 25 204,66 euros bruts annuels pour un temps partiel à 50% (5 demi-journées hebdomadaires) ➤ 20 163,72 euros bruts annuels pour 	<p>Installation libérale : le médecin exerce en tant que libéral conventionné en propre et facture donc lui-même ses actes. Il bénéficie de l'ensemble des avantages conventionnels.</p> <p>Statut de médecin assistant : le médecin assistant exerce sous la responsabilité d'un autre médecin, sans être conventionné en propre, et perçoit une rétrocession des honoraires de ce dernier</p> <p>Statut salarié en centre de santé ou en contrat de</p>

un temps partiel à 40% (4 demi-journées hebdomadaires)	collaboration
Etablissement de santé privé : le recrutement se fera selon un statut et un niveau de salaire déterminé par l'établissement, pour un temps partiel fixé entre 40 et 60%, la contribution de l'ARS sera du même niveau que dans le public	

Présentation du Projet

1- Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

Recrutement d'un médecin généraliste à exercice partagé entre le centre hospitalier de La Châtre et Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Châtre.

Le jeune médecin recruté exercera sous un statut de praticien hospitalier contractuel à 60% et pratiquera en ville le reste de son temps soit en qualité de salarié au sein d'un centre de santé, soit en exercice libéral au sein de la MSP.

2- Présentation de structure ambulatoire

- Représenté par : Monsieur François DAUGERON, Président de la Communauté de Communes de La Châtre – Sainte-Sevère
- SIRET : 243 600 350
- Adresse : Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre
- Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire (Nom, prénom, mail, téléphone) : Dr Valérie NOEL, 02-54-48-00-45

Description De la structure ambulatoire

Aujourd'hui, les professionnels de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sont locataires de l'immeuble. Celui-ci appartient à la communauté de commune (CDC). Une réflexion est en cours entre le maintien de la maison de santé pluridisciplinaire sous le statut de société civile de moyen et/ou de créer au sein de la MSP un centre de santé.

Récemment, deux structures d'accueil médicalisées de proximité viennent d'être rattachées à la MSP de La Châtre. L'objectif étant d'avoir un meilleur maillage sur le territoire et de permettre aux professionnels de santé de travailler en pluridisciplinarité.

L'ensemble des professionnels de la MSP ont un projet de santé qui s'articule autour de plusieurs axes : la prise en charge pluridisciplinaire et la coordination des soins, les actions de prévention et de santé publique, l'accueil des stagiaires et l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Ce projet est voué à se développer avec le rattachement des deux nouvelles structures et l'intégration de nouveaux professionnels.

<p>Description du territoire</p>	<p>Le pays de La Châtre dispose d'un bassin de population d'environ 29 054 habitants avec des équipements sportifs (Piscine, Golf, associations sportives, circuit automobile, ...), des équipements culturels (festival de musique, musée de G. Sand, Maison de jour de fête, bibliothèques, cinémas, théâtre,...), un confort de vie (des loyers attractifs, un tourisme vert, ...) et une proximité avec Paris, la mer et la montagne.</p> <p>Les services de santé présents sur le bassin sont principalement le Centre Hospitalier de La Châtre, La clinique du Manoir, la maison de santé pluridisciplinaire de La Châtre, le centre de santé à Aigurande et la maison de santé de Neuvy-Saint-Sépulcre.</p> <p>A cela vient s'ajouter les EHPAD, MARPA, HRPA, maison familiale d'accueil, plusieurs SSIAD, les ESAT, les services de maintien à domicile portés par les associations... qui sont également sur le secteur.</p> <p>Les médecins exercent en secteur I.</p> <p>Dynamique de santé existante (CPTS,CLS, MSP,...)</p>
<p>Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire</p>	<p>La MSP de La Châtre dispose d'une surface de 10 000m² sur deux niveaux. Ce bâtiment se situe au cœur de la ville avec un parking adapté. Deux autres MSP au sein de la CDC sont également en construction (St Aouît et Ste Sévère).</p> <p>A ce jour 11 médecins interviennent au sein des 30 communes de la CDC pour environ 17 237 habitants.</p> <p>La MSP de La Châtre est composé de 4 médecins généralistes (dont 2 médecins référents SAMU), un médecin remplaçant, 5 infirmières libérales, une infirmière déléguée à la santé publique, 2 diététiciennes, un orthophoniste, 2 ostéopathes, un psychologue, un kinésithérapeute et 2 pédicures-podologues. Des locaux sont également disponibles pour accueillir des kinésithérapeutes.</p> <p>Le secrétariat est commun pour la plupart des professionnels avec des horaires d'ouvertures de 8H à 12H30 et de 13H à 17H du lundi au jeudi et de 8H à 12H pour le vendredi.</p>
<p>Projet médical de la structure ambulatoire</p>	<p>La mission principale de la MSP est de permettre un accès aux soins des habitants de la CDC. Cet accès peut avoir lieu de façon autonome par l'intermédiaire des consultations, de situations d'urgence mais également de façon pluridisciplinaire (ex : l'infirmière déléguée de santé publique intervient en aval d'une décision médicale, elle assure une collaboration avec les médecins). D'autres missions sont prépondérantes, comme le développement de la télémédecine, la coopération avec les spécialistes du secteur, le développement de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS),... Le projet médical est en évolution constante tout en permettant à chacun de trouver sa place dans cette démarche pluridisciplinaire.</p>

<p>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</p>	<p>La contribution attendue du médecin est de participer à la continuité des soins dans le cadre des consultations mais également de définir avec le médecin retenu le souhait de son projet entre les différents axes à développer (CPTS, visite à domicile, développer le lien avec les spécialistes, télémédecine, missions de prévention et de santé publique,...).</p>
<p>Statut proposé et modalités de rémunération</p>	<p>Soit un statut de salarié au sein d'un centre de santé ou un exercice libéral au sein de la MSP</p>
<p>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</p>	<p>Oui, une poursuite de l'activité peut être envisagée au sein de la MSP ou du centre de santé mais également dans le cadre d'un exercice partagé avec le centre hospitalier de La Châtre.</p>

3- Présentation de l'établissement de santé)

- Représenté par : Monsieur Dominique DELAUME, Directeur
- Adresse : Service : 40 rue des Oiseaux, 36 400 LA CHATRE
- Responsable du service : Dr CHRISTIANN, chef de pôle inter-établissement entre le CH de La Châtre et le pôle M1 du CH de Châteauroux-Le Blanc

Description de l'ES

Le Centre Hospitalier de La Châtre est un établissement qui regroupe plusieurs activités :

- Une activité de médecine polyvalente (25 lits) et de SSR (35 lits), cette activité s'intègre dans un pôle inter-établissements avec le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc
- Une activité de soins non programmé (2365 passages en 2018), une Unité Mobile Correspondante du Samu et des consultations CEGIDD
- Une activité de psychiatrie sur le site de La Châtre
- Une activité médico-sociale avec 345 personnes accueillies sur 3 sites (La Châtre, Aigurande et Cluis)
- Un SSIAD (60 places) et un SSIAD ESA (5 places)
- Des consultations de spécialistes qui viennent d'autres Centre Hospitalier (en cardiologie, gynécologie, oncologie, chirurgie vasculaire,...)

Professionnels présents : 8.6 ETP de médecin et pharmacien (existence d'une PUI sur le site) et environ 350 professionnels pluridisciplinaires (Masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue, diététicienne, infirmière hygiéniste, infirmier, aide-soignant, cadre de santé....).

<p>Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</p>	<p>Une fiche action du Projet d'établissement (2018-2022) est de développer l'articulation entre la ville et l'hôpital de façon plus significative. Cet axe est repris au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) qui s'est déjà réunie à plusieurs reprises.</p> <p>Intervention d'anciens médecins libéraux et/ou des médecins effectuant un exercice partagé sur le secteur médico-social (EHPAD). Présence sur le site hospitalier d'un cabinet privé de radiologie et de médecins libéraux spécialistes (Urologie, ORL, Dermatologie, cardiologie, ophtalmologie, endocrinologie...).</p> <p>Un contrat local de santé couvre la période 2018-2021.</p>
<p>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p>Le service de médecine polyvalente (25 lits) accueille une pathologie aigüe polyvalente du sujet âgé (cardiologique, respiratoire, infectieuse, polyopathologique...), provenant du domicile, ou des services spécialisés du Centre Hospitalier de Châteauroux parties du Pôle inter-établissements, ou des autres services spécialisés. Une chambre de suivi continu par monitoring cardiaque permet une prise en charge adéquate.</p> <p>Les 25 lits incluent 5 LISP reconnus et financés où s'exercent des soins palliatifs d'Oncologie Médicale et d'Hématologie dans 90% des cas (soins palliatifs polyopathologiques dans les 10% restant). Le service bénéficie sur demande du recours de l'équipe d'appui départementale en soins palliatifs, et de façon hebdomadaire du suivi oncologique présentiel.</p> <p>Le service accueille une permanence des soins (consultation non programmée). Le recours au centre 15 est aisé ; le service intègre une UMCS déclenchée par le SAMU36.</p> <p>Le service peut s'appuyer sur un cabinet de radiologie conventionnelle sur site et un laboratoire d'analyses médicales situé en ville astreint à un cahier des charges permettant de répondre à l'urgence.</p> <p>Le service est rattaché au Pôle inter-établissements Châteauroux-La Châtre, pouvant donner accès à un temps de partage de l'exercice médical sur les services du Pôle Médical 1 du Centre Hospitalier de Châteauroux (Cardiologie, Maladies Respiratoires, Médecine interne, Oncologie Médicale, Soins de Suite et Réadaptation)</p> <p>L'activité du service a permis le recrutement d'un jeune praticien il y a deux ans, en vue d'une préparation à la PAE</p>
<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p>Les missions et la place confiées sur la partie sanitaire seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabilité d'un à deux secteurs de visite pouvant inclure les LISP : visite et contre-visite, accueil des entrants - accueil des personnes se présentant à la PDS (avec astreinte opérationnelle) et sortie en UMCS - consultations inter-services avec le SSR et les EHPAD - participation aux actions institutionnelles (Qualité, CLIN, actions de formation...) - possibilité de complément de formation et d'exercice au sein du Pôle Médical 1 du Centre Hospitalier de Châteauroux, par le biais du Pôle inter-établissements <p>Pour l'exercice de ses missions, le praticien et sa famille peuvent disposer, en lien avec l'établissement, de facilités de logement à proximité du Centre Hospitalier.</p>

Rémunération	Rémunération statutaire : 30 245,59 euros bruts annuels pour un temps partiel à 60% (6 demi-journées hebdomadaires) et possibilité de participer aux astreintes médicales du centre hospitalier.
Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans	Oui, des perspectives peuvent être ouvertes au-delà des deux ans, soit au sein du centre hospitalier ou dans le cadre d'un exercice partagé.

Contacts

Etablissement de santé : Monsieur Jérôme BESSEMOULIN, DRH (02.54.06.54.37/
jerome.bessemoulin@ch-lachatre.fr)

Structure ambulatoire : Monsieur Marc TOUCHET – DGS ville de La Châtre (02.54.06.26.06,
marc.touchet@mairie-lachatre.fr)

ARS Centre Val de Loire : ars-cvl-paps@ars.sante.fr